(CIRCULAIRE.)

QUEBEC, 7 février 1838.

MONSIEUR,

LES actes d'insurrection, qui ont été commis récemment dans certaines parties du district de Montréal, joints aux divisions politiques qui les ont précédés, donnant lieu de craindre qu'il ne soit de nouveau question, dans le Parlement Impérial, de réunir cette province à celle du Haut-Canada, tous ceux qui ont à cœur le bien du pays doivent s'empresser de prévenir, autant qu'il est en eux, les suites fâcheuses qui résulteraient infailliblement pour nos compatriotes de l'adoption d'une pareille mesure.

Ce devoir ne saurait être méconnu par le clergé, qui, en toute occasion, a montré le vif intérêt qu'il prend au bonheur de ses ouailles, et dont la voix mérite avec d'autant plus de raison d'être écoutée, qu'il s'est toujours distingué par sa loyauté et son attachement au gouvernement de la Grande-Bretagne.

Je vous invite donc à remplir ce devoir, en signant l'adresse aux trois branches du Parlement Impérial, qui accompagne la présente, laquelle vous expliquera plus au long ce que je n'ai le temps que d'effleurer ici. Je ne doute pas qu'elle ne rencontre votre entière approbation.

Dans le cas où il s'agirait de faire signer par tous les habitans de la province une requête dans le même but que la nôtre, je me flatte que vous encouragerez vos paroissiens à y apposer leurs noms.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

(*Signé*) ✠ **JOS. EV.** DE QUEBEC.

Pour vraie copie.

C. F. Cazeau Ptre Secrétaire.